

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 15 décembre 2014

CP2014_12_5
id. 1371

L'an deux mille quatorze le quinze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**FOURNITURES DE BUREAU, DE PAPIERS ET DE
CONSOMMABLES POUR IMPRIMANTES POUR LES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
DÉVOLUTION DES MARCHÉS**

Pour répondre aux besoins des services départementaux en matière de fournitures de bureau, papiers et consommables d'impression, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure de nouveaux marchés (les précédents étant arrivés à échéance).

I - Procédure de passation

Les caractéristiques principales des marchés sont les suivantes :

→ Procédure : Appel d'offres ouvert européen (articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics),

→ Marchés à bons de commande décomposés en lots comprenant les montants suivants :

Lot	Montant minimum	Montant maximum
Lot 1 – Fournitures de bureau	100 000,00 € HT	300 000,00 € HT
Lot 2 – Papiers	150 000,00 € HT	350 000,00 € HT
Lot 3 – Consommables d'impression et supports de sauvegarde et de stockage	200 000,00 € HT	450 000,00 € HT
Lot 4 – Chemises à sangle et élastiques	7 500,00 € HT	30 000,00 € HT

→ Durée : 4 ans.

II – Dispositions particulières

Conformément aux dispositions de l'article 15 du code des marchés publics le lot n° 4 a été réservé aux entreprises adaptées et aux établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L5213-13, L5213-18, L 5213-19 et L 5213-22 du code du travail et L 344-2 du code de l'action sociale et des familles.

II – Modalités d'attribution

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique, permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

. valeur technique : 50%

→ échantillons des lots 1, 2 et 4 ont été notés sur 20

→ mémoire technique : au regard des moyens humains et matériels mis en œuvre pour réaliser les prestations, les lots 1, 2 et 4 ont été notés sur 15 et le lot 3 sur 25 (pas d'échantillons).

En matière de performances dans le domaine de la protection de l'environnement, les lots 1, 2 et 4 ont été notés sur 15 et le lot 3 sur 25,

. prix = 50% → sur la base du bordereau de prix unitaires et du tarif remisé, les différents lots ont été notés chacun sur 25.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 novembre 2014, a examiné les offres déposées par les candidats qui ont répondu à cette consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse présentée, la Commission a décidé d'attribuer les marchés comme suit.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département :
- l'ensemble des marchés avec les sociétés et pour les montants suivants :

Lot	Attributaire	Montant minimum	Montant maximum
1 – Fournitures de bureau	Société LYRECO (59)	100 000,00 € HT	300 000,00 € HT
2 – Papiers	Société CASTEL-BUREAUTIQUE (31)	150 000,00 € HT	350 000,00 € HT
3 – Consommables d'impression et supports de sauvegarde et de stockage	Société E.S.I. (31)	200 000,00 € HT	450 000,00 € HT
4 – Chemises à sangle et à élastiques	Entreprise adaptée l'E.A. (38)	7 500,00 € HT	30 000,00 € HT

→ Durée : 4 ans.

- toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET